



Coalition for the International Criminal Court

[www.coalitionfortheicc.org](http://www.coalitionfortheicc.org)

**Pour plus d'informations, contactez :**

**À New York :** William R. Pace,  
Coordinateur, Coalition pour la CPI  
E-mail : [pace@wfm-igp.org](mailto:pace@wfm-igp.org)  
Tel : +1 (646) 465 8513

**À La Haye :** Oriane Maillet,  
Directrice de communication, Coalition pour la CPI  
E-mail : [maillet@coalitionfortheicc.org](mailto:maillet@coalitionfortheicc.org)  
Tél: +1 (31) 70 311 10 82

## **POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

### **Les nominations et les élections de la CPI doivent être équitables, transparentes et fondées sur le mérite**

*La Coalition mondiale fait le point sur l'élection 2011 des juges et du procureur de la CPI ; exhorte ses membres et les gouvernements à soutenir les efforts visant à rechercher les candidats les plus qualifiés*

**New York/La Haye, 28 juillet 2011** - La Coalition pour la Cour pénale internationale a exhorté aujourd'hui les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les organismes professionnels pertinents et les particuliers à se joindre aux efforts visant à trouver les candidats les plus qualifiés au monde pour les six postes de juge et le poste de procureur en chef pour la Cour pénale internationale (CPI). Les nominations aux postes de juge sont ouvertes jusqu'au 2 septembre 2011.

Les prochaines élections des juges et du procureur de la CPI sont au cœur de ce qui sera presque un renouvellement complet du leadership de la Cour en 2011-2012. « Personne n'anticipait de voir combien le Traité et la Cour deviendraient en quelques années des acteurs majeurs dans la paix et la sécurité mondiales, l'impact des nouveaux fonctionnaires sera énorme », a déclaré William R. Pace, coordinateur de la Coalition pour la Cour pénale internationale - un réseau mondial de plus de 2 500 organisations de la société civile présentes dans 150 pays œuvrant pour une CPI juste, efficace et indépendante.

La Coalition estime qu'il est essentiel d'identifier au cours des six prochaines semaines les candidats les plus qualifiés au monde pour les postes de juge et de procureur. « Nous ne devons pas permettre que les mauvaises pratiques qui ont caractérisé la plupart des élections internationales se répètent lors des élections de la CPI », a déclaré M. Pace. « Jusqu'à présent, seuls les candidats hommes ont été nommés à la magistrature. Dans les deux processus de nomination des juges et du procureur, il existe à ce stade une représentation insuffisante des femmes, des principaux systèmes juridiques du monde et faible représentation géographique », a-t-il ajouté.

La CPI, établie par un traité en 1998 qui est entré en vigueur en 2002, est la première et la seule Cour internationale *permanente* capable de juger les auteurs de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

### **(1) Recherche pour le poste de procureur de la CPI**

Le mandat du premier procureur de la CPI, Luis Moreno-Ocampo, arrive à échéance en juin 2012. Son successeur doit être élu en décembre de cette année. L'Assemblée des États parties (AEP) - le corps législatif de la Cour - a créé un comité de recherche pour le poste de procureur de la CPI composé de représentants des États parties, dont le mandat est de faciliter la nomination et l'élection par consensus du prochain procureur.

Le Président de l'Assemblée avec le coordonnateur du Comité de recherche ont appelé les gouvernements, les ONG, les associations professionnelles et les particuliers à communiquer au Comité de recherche les noms des personnes qu'ils estiment être parmi les personnes les plus qualifiées dans le monde pour être le procureur de la CPI.

Le coordinateur du Comité de recherche, S.E. l'Ambassadeur Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini et le président de l'Assemblée, S.E. l'Ambassadeur Christian Wenaweser a récemment rendu compte des progrès et de l'activité du Comité de recherche pour le poste de procureur de la CPI. Les informations publiées par le Comité indiquent qu'il appelle publiquement à des « expressions d'intérêt » informelles au cours des six prochaines semaines par rapport à la communication des candidatures les plus qualifiées, notant que les femmes et particulièrement celles d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe sont actuellement sous-représentées dans sa liste de noms.

Le Comité de sélection a indiqué que jusqu'à présent, il a examiné les candidatures de 29 personnes qui ont exprimé un intérêt à être considérées pour le poste de procureur, dont trois ont cependant été abandonnées de la liste parce que, selon le Comité, celles-ci ne répondaient pas aux exigences du Statut de Rome ou ont demandé de retirer leur candidature.

Sur les 26 encore sous examen par le Comité, 21 sont des hommes et 5 sont des femmes. Sur la base de la classification géographique des Nations Unies, 15 sont originaires d'Europe occidentale et d'autres groupes d'États, 8 sont du groupe d'Afrique, 1 est du groupe d'Europe de l'Est et 2 du groupe d'Amérique latine et des Caraïbes. Il n'y a jusqu'ici pas de candidats originaires du groupe d'Asie.

« Les chiffres publiés sur la recherche pour le poste de procureur révèlent une disparité régionale et dans la parité homme-femme », a déclaré William Pace, coordinateur de la Coalition. « Nous voulons que la recherche se déroule dans tous les systèmes juridiques et toutes les régions du monde. Certains des procureurs et juges internationaux les plus remarquables ont été avant leur entrée en fonction des fonctionnaires nationaux peu connus qui n'avaient même pas pensé travailler au niveau international », a déclaré M. Pace.

« La Coalition encourage donc les États, les organisations professionnelles, les ONG et toutes personnes intéressées à soumettre au Comité de recherche les noms des personnes qu'ils croient être les plus qualifiées et adaptées pour tenir le poste de procureur », a-t-il ajouté. « Dans le même temps la Coalition encourage le Président de l'AEP et le coordinateur du Comité de recherche de continuer à fournir des rapports sur les progrès réalisés. »

Les candidats intéressés ou ceux qui souhaitent recommander les noms des personnes qualifiées sont invités à contacter le Comité de recherche par le biais du Secrétariat de l'Assemblée des États parties avant 9 septembre 2011 : *Secrétariat de l'Assemblée des États parties, Cour pénale internationale, Maanweg 174, 2516 AB La Haye, Pays-Bas ; Fax : +1 (31) 70 515 8376 ; Email : [rene.holbach@icc-cpi.int](mailto:rene.holbach@icc-cpi.int)*

*Pour plus d'informations sur le Comité de recherche, voir :*

<http://www.icc-cpi.int/Menus/ASP/Elections/Prosecutor/>

*Pour plus d'informations sur l'élection du procureur de la CPI, voir :*

<http://www.coalitionfortheicc.org/?mod=electionprosecutor>

## **(2) Les élections des juges de la CPI**

Entre le 13 juin et le 2 septembre 2011, les États parties nommeront également des candidats pour remplir six sièges de juge vacants à la CPI. Ces élections doivent avoir lieu simultanément avec l'élection du procureur entre le 12 et le 21 décembre 2011 à la dixième session de l'AEP, qui se tiendra à New York.

À ce jour, un total de dix candidats ont été désignés par les États, candidats qui sont tous des candidats masculins. Les États d'Asie n'ont nommé aucun candidat; 1 nommé est originaire du groupe d'Amérique latine et des Caraïbes ; 2 nommés viennent du groupe Europe de l'Est, 2 d'Europe de l'Ouest et d'autres États, et 5 autres ont été nommés par le groupe d'Afrique.

Les six juges élus se joindront aux 8 juges femmes et 4 juges hommes seront encore à la Cour. Le Statut de Rome - le traité fondateur de la Cour - établit un cadre pour des élections judiciaires, y compris en fixant les qualifications des juges, en favorisant des élections équitables et concurrentiels, et en s'assurant que tous les grands systèmes juridiques sont représentés à travers la représentation géographique. Cette année, les gouvernements doivent élire deux juges de la région d'Amérique latine et des Caraïbes et celle de la région d'Europe de l'Est. Le Statut assure également la représentation équitable des genres. En raison du nombre actuel de juges femmes, les États parties auront besoin de voter pour au moins deux candidats hommes.

« Alors que les dispositions du Traité relatives à l'équilibre progressif entre les genres s'appliqueraient à cette occasion en faveur des candidats hommes, avec tous les dix candidats étant des hommes jusque-là, nous sommes évidemment préoccupés par le déséquilibre entre les genres se dirigeant dans l'autre sens », a déclaré le coordinateur de la Coalition, William R. Pace. « La Coalition appelle également à des candidatures hautement qualifiés originaires d'Europe de l'Est et d'Amérique latine et des Caraïbes afin que les exigences régionales de vote minimum sont remplies », a-t-il déclaré.

Conscient de la négative pratique d'échanges de vote employée par les gouvernements dans les élections internationales, les efforts de la Coalition sont destinés à améliorer candidatures électorales afin de s'assurer que tous les élus sont hautement qualifiés. Depuis les premières élections de la CPI en 2003, la Coalition a fait la promotion de décisions informées par les États parties en s'assurant que les qualifications et les compétences des candidats aux élections sont aussi transparentes que possible. La Coalition dans son ensemble ne cautionne ou ne s'oppose aucun candidat individuel mais plaide pour l'intégrité des procédures de nomination et d'élection.

En décembre 2010, la Coalition a mis en place un Panel indépendant sur les élections judiciaires de la CPI composé d'éminents juristes afin de fournir des évaluations

indépendantes des candidats à la magistrature et de déterminer si chaque candidat remplit les conditions prescrites par l'article 36 du Statut de Rome.

*Pour plus d'informations sur le Panel indépendant sur les élections judiciaires de la CPI, voir :*

[www.iccindependentpanel.org](http://www.iccindependentpanel.org)

*Pour plus d'informations sur la Campagne de la Coalition sur les élections de la CPI, voir :*

[www.coalitionfortheicc.org/elections](http://www.coalitionfortheicc.org/elections)

Contexte :La CPI est composée de juges représentant toutes les régions et les principaux systèmes juridiques du monde; 11 juges sont des femmes. Juges actuels sont : Sang-Hyun Song (République de Corée), Fatoumata Dembele Diarra (Mali), Hans-Peter Kaul (Allemagne), Elizabeth Odio Benito (Costa Rica), Akua Kuenyehia (Ghana), Erkki Kourula (Finlande), Anita Ušacka (Lettonie) , Sir Adrian Fulford (Royaume-Uni), Sylvia Steiner (Brésil), Ekaterina Trendafilova (Bulgarie), Daniel David Ntanda Nsereko (Ouganda), Bruno Cotte (France), Joyce Aluoch (Kenya), Sanji Mmasenono Monogeng (Botswana), Christine van den Wyngaert (Belgique), Cuno Tarfusser (Italie), Silvia Alejandra Fernández de Gurmendi (Argentine), Kuniko Ozaki (Japon), et René Blattmann (Bolivie). Le procureur de la CPI, Luis Moreno-Ocampo (Argentine), et le procureur adjoint Fatou Bensouda (Gambie).

*La CPI est la première cour internationale permanente chargée de poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Il existe actuellement 116 États parties à la CPI. Au cœur du mandat de la Cour est le principe de complémentarité, qui soutient que la Cour n'interviendra que si les systèmes juridiques nationaux sont incapables ou n'ont pas la volonté d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Il existe actuellement six enquêtes en cours devant la Cour : la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Darfour (Soudan), l'Ouganda, le Kenya et la Libye. La CPI a publiquement émis 18 mandats d'arrêt et 9 citations à comparaître. Trois procès sont en cours. Le Procureur de la CPI a récemment demandé l'autorisation de juges d'ouvrir une enquête en Côte d'Ivoire. Le Bureau du Procureur a déclaré examiner au moins neuf situations sur quatre continents, y compris en Afghanistan, en Colombie, en Géorgie, en Guinée, au Honduras, en République de Corée, au Nigeria, et en Palestine.*

***La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial d'organisations de la société civile présentes dans 150 pays travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI; s'assurer que la CPI est juste, efficace et indépendante; rendre la justice à la fois visible et universelle, et promouvoir le renforcement des lois nationales qui permettent de rendre justice aux victimes de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Pour plus d'informations, visitez : [www.coalitionfortheicc.org](http://www.coalitionfortheicc.org)***

###